

Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la Commune de Limersheim.

Numéro 046 – mars 2025

Chers habitants,

Edito du Maire

Bien vivre ensemble à LIMERSHEIM, c'est l'affaire de tous !

Pour cela, le respect de certaines règles de vie est primordial. Avec l'arrivée des beaux jours c'est le moment où les travaux de bricolage en extérieur et de jardinage reprennent à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore. Merci de veiller à ne pas troubler la tranquillité de vos voisins.

Par ailleurs, les réseaux sociaux sont le terrain de jeux préféré des escrocs, comment s'en protéger ? La Commune de LIMERSHEIM en partenariat avec la Gendarmerie d'Erstein vous invite à une réunion d'information concernant diverses escroqueries le :

vendredi 21 mars à 20 heures dans la salle communale St Denis.

Dans le même esprit, une seconde réunion animée par les UME et la société JS ELEC concernant les panneaux photovoltaïques, se tiendra le **vendredi 25 avril 2025 à 20 heures** dans notre salle communale. La transition énergétique doit nous permettre d'améliorer notre qualité de vie et de celle des générations à venir.

Enfin, la journée plantation, moment convivial de partage entre les élus et les habitants aura lieu le **samedi 24 mai 2025**. Plus d'informations seront fournies dans le prochain Qui, Quand, Quoi ? Réservez d'ors et déjà la date et n'oubliez pas de vous inscrire auprès de Cécile, notre secrétaire !

Pour terminer, je vous souhaite un beau printemps, prélude à un été radieux !

Votre Maire, Stéphane SCHAAL

Démarchage à domicile



Le démarchage à domicile, appelé vente hors établissement ou plus familièrement porte-à-porte, est une technique marketing de prospection consistant en la sollicitation directe d'une personne à son domicile «afin de lui proposer la vente de biens ou la fourniture de services».

Nous tenions à vous informer qu'un arrêté permanent a été pris le 25 avril 2024, demandant aux entreprises de s'identifier auprès de la mairie au minimum 15 jours avant de commencer la prospection. Si les documents sont conformes, la mairie leur délivre une autorisation de démarchage à domicile qu'ils devront obligatoirement vous présenter.

S'ils n'ont pas cette autorisation, merci de les rediriger vers la Mairie.

Toutefois, cette autorisation ne cautionne en rien la légalité de l'objet ou du service vendu.



AUTORISATION DE DEMARCHE A DOMICILE
Cadre réglementaire : Arrêté municipal N° 2024-004 / R. / A.P. 1 / 2024-004

Le Maire, Stéphane SCHAAL, Maire de Limersheim, autorise après délibération en date du 13 novembre 2024 la société CDE, représentée par :

- ✶ Ludovic CHEFF, Numéro d'identification AFQ-00000020
- ✶ Louis CHEFF, Numéro d'identification AFQ-00000014
- ✶ Anne-Cécilia VANDER, Numéro d'identification AFQ-00000012
- ✶ Guillaume HELLMEYER, Numéro d'identification AFQ-00000010

à valoir une autorisation de démarchage à domicile, dans le respect strict de l'arrêté municipal N° 2024-004 / R. / A.P. 1 / 2024-004

Cette autorisation est uniquement valable du 27 novembre au 29 décembre 2024, de lundi au vendredi inclus de 09h30 à 13h30 et de 14h30 à 17h30.

Cette autorisation doit être présentée systématiquement à toute personne démarchée et est nulle en cas de contrôle.

Fait pour valoir ce que de droit.

Limersheim, le 14 novembre 2024

Le Maire

Stéphane SCHAAL



Achats en ligne : vérifier la fiabilité du site commerçant

Quelques vérifications s'imposent

Avant de passer commande, assurez-vous de la légitimité du vendeur en vérifiant son identité et sa réputation en ligne. Consultez les conditions générales de vente et les mentions légales pour éviter les clauses abusives. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) recommande d'« **entrer le nom du site ou du produit sur un moteur de recherche, éventuellement associé avec le terme arnaque** ».

Méfiez-vous des avis des consommateurs, il peut s'agir de faux avis positifs rédigés par le professionnel (ou par une agence) ou d'avis négatifs postés par la concurrence, même si la pratique des faux commentaires est interdite en France.

Passer la commande

Au moment de passer votre commande :

- ⇒ méfiez-vous des offres trop alléchantes ;
- ⇒ lisez attentivement le descriptif du produit (dénomination complète, taille ou mesures, composition, accessoires fournis ou non...).
- Ne vous contentez pas de la photo seule ;
- ⇒ préférez un site européen ou français (ce qui permet de garantir le droit de rétractation). En cas de litige, vos recours contre des sites étrangers hors UE auront moins de chance d'aboutir.

À savoir

Comme l'indique la DGCCRF, sachez qu'un site en « .fr » ne garantit pas qu'il soit édité par une société française. La lecture des mentions légales permet de lever toute ambiguïté

Avant de payer

Vous devez pouvoir vérifier le détail de votre commande, son prix total et les frais de livraison afin de pouvoir corriger d'éventuelles erreurs. Si rien ne mentionne les délais de livraison, sachez que, par défaut, le site marchand dispose d'un délai de 30 jours pour acheminer la marchandise. Vérifiez également les cases pré-cochées et les paiements supplémentaires qui auraient pu être ajoutés à votre panier à votre insu.

Le paiement

Assurez-vous que vous êtes sur une page sécurisée. Si c'est le cas, le « **http://** » se transforme en « **https://** », avec un « s » pour « secure » ; un cadenas fermé peut aussi apparaître dans la fenêtre de votre navigateur.

Il est recommandé d'accepter la double authentification auprès de votre banque pour effectuer vos achats (code reçu par SMS, clé digitale...).

Après validation du paiement

Une fois votre paiement validé, vous devez recevoir une confirmation de votre commande listant les biens ou services achetés, le prix, la livraison ainsi qu'un formulaire de rétractation. Vérifiez que le montant débité sur votre compte correspond bien à la commande effectuée.

En cas de litige, quels recours ?

En cas de produit non conforme à la description, de problème de livraison, de remboursement non effectué, vous pouvez agir en contactant le service clientèle pour exposer votre problème. Dans un premier temps par téléphone puis par lettre recommandée avec accusé de réception (gardez une copie de tous vos échanges) si l'appel n'a pas été concluant.

Vous pouvez signaler tout problème rencontré lors de votre achat en ligne à la DGCCRF via le site [SignalConso](https://www.signal-conso.fr).

À savoir

Vous bénéficiez d'un délai de rétractation : si le produit ne vous convient pas, vous pouvez le renvoyer sous 14 jours.

Certains produits sont par ailleurs soumis à la garantie légale de conformité, qui protège le consommateur contre les éventuelles défaillances du produit qu'il vient d'acheter.



Les tarifs de l'électricité baissent de 15 % au 1^{er} février

À compter du 1^{er} février 2025, le niveau moyen du tarif réglementé de vente d'électricité (TRVE) affichera une **baisse de 15 %** pour les personnes ayant souscrit un **contrat indexé sur le TRVE** (notamment le contrat Tarif Bleu proposé par EDF).

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) établit le nouveau tarif à 239 € TTC/Mégawatt heure, soit une **baisse en moyenne de 42 € TTC/MWh**. Le tarif réglementé s'élevait en moyenne à 281 € TTC /MWh depuis le 1^{er} février 2024.

Certains fournisseurs alternatifs proposent des offres de marché **indexées sur le TRVE**. Leurs tarifs afficheront aussi la baisse au 1^{er} février 2025. Vous pouvez vérifier sur le contrat de votre fournisseur d'énergie votre type de contrat.

Si vous avez un contrat en « offres de marché », vous avez déjà bénéficié des baisses des prix de marché et votre tarif peut augmenter en 2025 en raison des hausses de certaines taxes.

À noter

Tous les consommateurs sont concernés par les évolutions de l'accise sur l'électricité et de la TURPE intervenant au 1^{er} février 2025 :

- l'accise sur l'électricité (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, anciennement appelée TICFE) augmente et revient à son niveau d'avant 2022, elle passe à 33,70 €/MWh (contre 21 €/MWh en 2024) ;
- le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) affiche à partir de cette date une augmentation anticipée exceptionnelle de 7,7 % (au lieu du 1^{er} août, date à laquelle il est augmenté habituellement).



Assurance maladie : bien comprendre vos remboursements

Vous constatez que vos remboursements ont diminué par rapport aux précédents versements de l'Assurance maladie ? Cela peut s'expliquer par l'effort demandé à une grande majorité d'assurés pour préserver le système de santé, à travers la contribution aux participations forfaitaires et aux franchises médicales.

La participation forfaitaire s'applique :

- ⇒ sur les consultations des médecins généralistes et spécialistes ;
- ⇒ sur les examens de radiologie ;
- ⇒ sur les analyses de biologie médicale.

La participation forfaitaire est de **2 €** par assuré, avec un maximum de **50 €/an et par assuré**.

La franchise médicale

La franchise médicale est une somme qui est déduite des remboursements effectués par votre caisse d'assurance maladie sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires :

- ⇒ les boîtes de médicaments = 1 €/boîte ;
- ⇒ les actes paramédicaux infirmiers et kinésithérapie = 1 €/acte ;
- ⇒ les transports sanitaires = 4 €/transport.

Le montant de la franchise médicale est **plafonné à 50 € par an par assuré**, pour l'ensemble des actes ou prestations concernés.

À savoir

Le cumul de la participation forfaitaire et de la franchise médicale s'élève donc à **100 €/an de participation par assuré**

Comment ça marche ?

Pour consulter en ligne ce que vous avez déjà payé et/ou ce qui doit l'être, rendez-vous sur votre compte **Ameli**.



Vous avez un projet en Alsace Centrale ? Concrétisez-le avec le programme LEADER !

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen de soutien aux projets de développement local. La Région Grand Est, gestionnaire de ce fond, a sélectionné la candidature commune du PETR de Sélestat Alsace Centrale et de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein à l'issue d'un appel à projet.

Une enveloppe de **1 078 120 €** a été attribuée au GAL (Groupe d'Action Locale) Alsace Centrale pour la période 2023-2027.

A qui s'adresse le programme LEADER ?

Il s'adresse autant à des porteurs de projets publics (collectivités locales, établissements publics...) que privés (associations, entreprises ...) dont le projet se situe sur le territoire du GAL Alsace Centrale.

Sur quel type de projet peut-il intervenir ?

La stratégie élaborée par les acteurs locaux du territoire a pour objectif de préparer la transition durable du territoire face aux défis démographiques, environnementaux et climatiques.

Pour répondre à ces enjeux, le GAL a mis en place 4 axes stratégiques :

- ⇒ Mobiliser les atouts du territoire pour lutter et s'adapter au changement climatique
- ⇒ Développer une attractivité du territoire ciblée, raisonnée et créatrice de liens
- ⇒ Promouvoir les solutions de mobilité existantes, coordonner et réduire les besoins en déplacement
- ⇒ Renforcer la coopération et mutualiser les moyens pour révéler les opportunités du territoire

Les projets doivent s'inscrire dans une des 4 thématiques présentées.

Mon projet est-il éligible au LEADER ?

Pour obtenir l'aide du programme LEADER, les prérequis suivants doivent être respectés :

Le projet doit se réaliser dans le périmètre du GAL Alsace Central

L'adresse du porteur de projet peut être localisée à l'extérieur du périmètre si son projet concerne directement le territoire du GAL.

Le projet n'est pas commencé avant d'avoir déposé un dossier de demande de subvention

Les premières dépenses ne doivent pas avoir été engagées : aucun devis, bon de commande, contrat, convention ou notification de marché ne doivent avoir été signé.

Le dépôt de dossier signifie, à minima, avoir reçu un accusé de réception du GAL suite à l'envoi d'une demande minimale contenant des éléments obligatoires et signée par le responsable de la structure porteuse de projet. Ces éléments pourront être transmis pendant un premier échange avec l'équipe technique du GAL.

Le projet ne fait pas l'objet d'un autre financement par un fonds européen

Un même projet ne peut être financé par plusieurs fonds européens (FEADER, FEDER par exemple)

Le projet s'inscrit dans la stratégie du GAL

Le projet doit s'inscrire dans une ou plusieurs des fiches action du GAL Alsace Centrale.

A quelle hauteur mon projet peut-il être financé ?

Selon le statut des porteurs de projets, le montant de l'aide peut varier :

- ⇒ **Porteurs privés (micro, petites et moyennes entreprises, agriculteurs...)**: l'aide peut atteindre jusque 80% du montant total du projet, avec un autofinancement obligatoire de 20%.
- ⇒ **Porteurs associatifs ou dont le statut relève de l'ESS** : l'aide peut atteindre jusque 95% du montant total du projet, avec un autofinancement obligatoire de 5%.
- ⇒ **Un cofinancement public** (Etat, Région, Département, CEA, communauté de communes etc..) sera obligatoire pour mobiliser le LEADER
- ⇒ **Porteurs publics** : l'aide peut atteindre jusque 80% du montant total du projet, l'autofinancement peut faire office de cofinancement publique.

Le porteur de projet doit avancer les dépenses et disposer d'une trésorerie conséquente. Le versement de la subvention LEADER se fera sur présentation de factures payées. Un acompte est possible avec présentation de justificatifs.

Qui décide de retenir ou non ma demande d'aide LEADER pour mon projet ?

C'est le comité de programmation du GAL qui est l'organe décisionnel du GAL. Il est composé d'acteurs représentant le secteur privé et public du territoire (*liste des membres ?*).

Les porteurs de projets sont invités à présenter leur action lors d'un comité de programmation. Cet échange permet aux membres du comité de mieux percevoir le contenu et les objectifs du projet. C'est l'occasion pour le porteur d'exposer ses arguments, de répondre aux interrogations et de prendre connaissances d'éventuelles remarques, points d'amélioration ou de partenariats possibles.

Les membres sélectionnent les projets sur la base d'une grille de critères permettant de juger la pertinence et l'intérêt de l'action proposée. Selon la note attribuée, le montant de l'aide accordée est amené à varier.

Comment faire la demande ?

La demande d'aide sera à déposer en ligne sur le site Europac.

Nous vous invitons cependant à prendre connaissance du parcours des demandes d'aide et à contacter l'équipe technique du GAL pour vérifier les conditions d'éligibilité des projets.

Pour plus d'informations concernant le dispositif LEADER en Alsace Centrale, vous pouvez contacter l'équipe technique du GAL en charge de l'animation :

06 14 30 69 15 – leader@petr-selestat.fr



Changement d'heure

Été 2025

Nous passerons à **l'heure d'été** dans la nuit du samedi 29 au **dimanche 30 mars 2025**

+ 1 heure

À 2 heures du matin il sera alors **3 heures**.



Nous perdrons 1 heure de sommeil.



La révision du Plan Local d'Urbanisme

En date du 7 novembre 2022, la commune a lancé la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de revoir son parti d'aménagement et d'intégrer les évolutions réglementaires issues de la loi accès au logement et à l'urbanisme rénové (ALUR) et de la loi Climat et Résilience.

1. Qu'est-ce que le PLU ?

Le PLU est un document d'urbanisme qui, en plus de définir de façon précise le droit des sols applicable à chaque terrain, exprime un projet de développement du village sur le long terme. Élaborer un PLU c'est répondre à la question suivante : « *Quelle commune voulons-nous habiter et laisser à nos enfants ?* »

Le dossier de PLU se compose :

- ⇒ D'un rapport de présentation constitué d'un diagnostic de la commune et de l'ensemble des justifications et évaluations des incidences du projet de PLU sur l'environnement.
- ⇒ D'un projet d'aménagement et de développement durables fixant les grandes orientations du développement futur de la commune.
- ⇒ D'un plan de zonage et d'un règlement écrit, qui déterminent les conditions de constructibilité des terrains.
- ⇒ Des orientations d'aménagement et de programmation qui fixent notamment les principes d'aménagement des zones à urbaniser.
- ⇒ D'annexes (plans des réseaux d'eau et d'assainissement, liste des servitudes d'utilité publique...)



2. Qui participe à l'élaboration du PLU ?

- ⇒ Les élus de la commune (et plus particulièrement la commission d'urbanisme) qui traduisent, dans les documents, leur projet de village.
- ⇒ Un groupement de bureaux d'études spécialisés, dont le mandataire est Territoire +, qui conseille et aide la commune à élaborer son PLU.
- ⇒ Les personnes publiques associées (Direction Départementale des Territoires, Chambre d'agriculture, Conseil Départemental, Chambre de Commerce et d'Industrie, Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg...) qui seront consultées sur le projet et donneront leur avis. Leur rôle est de vérifier si le document respecte les lois en vigueur et s'inscrit dans les orientations des documents d'échelle supra communale.
- ⇒ Les habitants qui, tout au long de l'élaboration, sont tenus informés et peuvent donner leur avis sur le projet.

3. Le PLU et la concertation avec la population :

La concertation est l'action d'agir et de réfléchir ensemble. Elle se déroule jusqu'à l'arrêt du PLU.

Les modalités de concertation retenues par la commune sont :

- ⇒ La mise à disposition du public, à la mairie et sur le site internet de la commune, des documents validés, pendant toute la durée de l'élaboration jusqu'à l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme. Le dossier sera constitué et complété au fur et à mesure de l'avancement des études.
- ⇒ L'ouverture d'un registre papier sur lequel les habitants pourront inscrire leurs observations.
- ⇒ La rédaction d'articles dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune,
- ⇒ La tenue d'une réunion publique avec la population...



4. Les étapes de l'élaboration du PLU :

- ⇒ Une phase technique d'élaboration du projet complet de PLU au cours de laquelle se déroulera la concertation et qui dure environ 2 ans. Nous sommes désormais proche du terme de cette étape.
- ⇒ Une phase administrative avec consultation officielle des Personnes Publiques Associées, enquête publique et approbation du PLU, qui devrait durer près de 10 mois.
- ⇒ Si l'on considère les délais de production et les délais administratifs, la révision d'un PLU prend environ 3 ans pour un total d'une trentaine de réunions.



5. Où en sommes-nous ?

Les années 2023/2024 ont été marquées par de nombreuses réunions de travail pour élaborer un nouveau projet de PLU. Des réunions ont été organisées avec la communauté de communes et les personnes publiques associées pour faire évoluer le projet et tenir compte au mieux des nouvelles obligations en matière de modération de consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain.

Les grandes lignes du dossier sont désormais rédigées et celui-ci va être présenté une nouvelle fois aux personnes publiques associées puis aux habitants dans le cadre d'une réunion publique.

6. Les prochaines étapes

- ⇒ Avril 2025 : organisation de la réunion publique avec les habitants pour présenter les grandes lignes du projet de PLU et d'une dernière réunion avec les personnes publiques associées.
- ⇒ Avril/mai 2025 : phase de concertation renforcée avec étude des doléances des habitants et arrêt du PLU en conseil municipal.
- ⇒ Juin 2025 : entrée dans la phase administrative.



DU NOUVEAU POUR NOS POUBELLES

MODIFICATION DU PLANNING DE COLLECTE

À PARTIR DU 1^{ER} MARS 2025



On Vous Dir Tout!

SORTONS NOS POUBELLES LA VEILLE AU SOIR				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Bolsenheim Osthouse Schaeffersheim Uttenheim		Erstein Ville	Hipsheim Nordhouse Erstein Krafft	Hindsheim Ichtratzheim Limersheim Erstein - ZI

En orange : les communes dont le jour de collecte change



Inscriptions
Rentrée 2025-2026

Restoration scolaire, Accueil périscolaire,
Accueil du mercredi

POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION

- ➔ Retirez un dossier d'inscription à compter du 17 mars 2025 au :
 - Guichet Unique de Benfeld à la Maison Intercommunales des Services (1 rue des 11 communes 67230 BENFELD)
 - Guichet Unique d'Erstein au Pôle périscolaire (9 rue du vieux marché 67150 ERSTEIN)
 - Auprès des structures périscolaires
- ➔ Complétez le dossier d'inscription en y insérant l'ensemble des pièces justificatives.
- ➔ Prendre rendez-vous auprès du guichet unique et déposez votre dossier complet uniquement sur rendez-vous :
 - Mercredi 26 mars** de 9h00 à 16h00 à la Maison Intercommunale des Services
 - Mardi 1er avril** de 16h00 à 20h00 au Pôle Périscolaire d'Erstein
 - Mercredi 9 avril** de 9h00 à 16h00 au Pôle Périscolaire d'Erstein
 - Jeudi 17 avril** de 16h00 à 20h00 à la Maison Intercommunale des Services (**date de fin des dépôts des nouveaux dossiers**)

Campagne d'inscriptions
Du 24 mars au 17 avril 2025

POUR LES RENOUELEMENTS

A compter du 24 mars 2025, connectez vous sur votre Portail Familles

Renseignez le **formulaire en ligne** de renouvellement d'inscription jusqu'au 17 avril 2025.

Ajoutez les documents obligatoires pour l'année 2025-2026 sur le **Portail Familles**.



Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés

Les dossiers seront étudiés lors de la commission d'attribution des places.
Une réponse vous sera apportée par mail par le Pôle Ressources Humaines et Services à la Population au plus tard le **4 juillet 2025**.

CAS PARTICULIERS DES JOURS FÉRIÉS :

> Les collectes des jours fériés ou chômés seront rattrapées le lendemain.

> Dans le cas où deux jours fériés ou chômés se succèdent, la collecte du premier sera avancée au jour précédent et celle du second reportée au lendemain.

cc-erstein.fr



Les déchets, arrêtons d'en faire des tonnes !

Un doute ? Une question ?
N'hésitez pas à contacter le service :
service.om@cc-erstein.fr
03 88 64 66 71

03 88 74 50 00
guichetunique.enfance@cc-erstein.fr
1 rue des 11 communes 67230 BENFELD
Un service de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein
www.cc-erstein.fr



Urbanisme

Demandeur	Objet <i>A = Accordé / R = Refusé / T = Tacite</i>	Décision
PREVOST Patrick	Transformation d'un atelier en logement et la construction d'un garage et d'un mur clôture 70A, rue Circulaire	A : 10/01/2025
DUSCH Christine	Installation de 16 panneaux photovoltaïques 1, rue de la Gare	A : 10/02/2025

Assistante Maternelle



Liste des Assistantes Maternelles

Angélique DRUPT

14D, rue des Noyers

07-67-31-23-96

Emmanuelle GRAILLOT

56, rue Circulaire

06-22-38-28-76

MAM Le Voyage du Koala

10 rue du Vin

levoyagedukoala@gmail.com



Inscription scolaire

Votre enfant est né en **2022**.

Pour l'inscrire à l'école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire en septembre, veuillez vous présenter à la mairie avant le **25 avril 2025** pendant les horaires d'ouvertures du secrétariat (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h, et jeudi de 15h à 19h, rendez-vous possible hors ouverture au public), muni de votre livret de famille.

Nous vous remettons également une fiche de renseignements à compléter.

Un devoir du villageois

**J'ENTRETIENS
MON TROTTOIR
TOUTE L'ANNÉE**



Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs et des caniveaux incombe aux propriétaires riverains de la voie publique. Chacun est tenu de balayer le trottoir et son caniveau.

Qu'en est-il des arbres et des haies ?

Chaque riverain doit élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachant pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie)

Attention, un arrêté préfectoral interdit formellement d'effectuer tout travaux (destruction, entretien) sur les haies pendant la période de nidation allant du 15 mars au 31 juillet.



Réunion d'information



Les escroqueries

Présentée par les Gendarmes d'ERSTEIN

Vendredi 21 mars 2025 à 20 heures

Salle St Denis

5, rue des Bois



Réunion d'information

Le photovoltaïque, info et intox

Vendredi 25 avril 2025 à 20 heures

Salle St Denis

5, rue des Bois

Un expert et conseiller en photovoltaïque présentera toutes les informations essentielles pour mieux comprendre cette technologie et répondre à vos questions.

Après la présentation, une intervention des UME est prévue pour vous informer sur le processus de gestion du raccordement des installations photovoltaïques.



Actualités de l'AAPPMA



Notre saison au chalet de l'étang de pêche a déjà commencé sur les chapeaux de roues, puisque depuis début janvier nous accueillons tous les dimanches matin de 10h à midi les pêcheurs désireux d'acquérir leur carte de pêche et d'échanger avec nous sur tous les sujets qui les préoccupent.

Nous accueillons également le public et amis tous les mardis après-midi à partir de 14h00 pour passer d'agréables moments de partage tout en jouant aux cartes et autres jeux de société.

Le président et son équipe de joyeux lurons concoctent un petit repas différent chaque mardi pour ceux qui ont envie de rentrer sans se préoccuper du repas de midi. La brocante d'article de pêche du dimanche 16 février a eu un beau succès puisque ce sont des dizaines de pêcheurs qui sont venus arpenter la salle et le préau afin de trouver leur bonheur parmi les nombreux exposants présents. Vous trouverez grâce à nos affiches les prochains rdvs à l'étang de pêche. Au plaisir de vous y accueillir très nombreux et surtout garder « la pêche ».

ORGANISÉ PAR L'ATELIER PÊCHE NATURE DE L'AAPPMA HINDISHEIM LIMERSHEIM

Je peux pas, j'ai pêché
Amateur et Familial

1^{ER} RDV
Samedi
05 avril 2025
9H-11H45

Renseignements et inscriptions:
Thomas : 06.83.88.97.40
Jean : 06.34.45.32.98
Maxime : 06.42.52.20.54
Aurélien : 06.03.65.43.07

Informations:
Tous les samedis matin
sur RDV à l'étang Meslebach
rue de l'étang
organisé par l'AAPPMA
HINDISHEIM - LIMERSHEIM
inscription gratuite

Informations sur : <http://www.aappma-hindisheim-limersheim.fr/>

AAPPMA HINDISHEIM CONCOURS PETITS POISSONS

DIMANCHE 13 AVRIL 2025
2 MANCHES DE 3H30
50 EUR / EQUIPE DE 2

INFORMATIONS ET INSCRIPTION **MATTHIEU 06.82.11.18.83**

AAPPMA HINDISHEIM

DIMANCHE 27 AVRIL 2025
CONCOURS TOUS POISSONS

2 MANCHES DE 4H
50 € / EQUIPE DE 2
14 EQUIPES

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS **LAURENT : 06.82.10.22.93**

AAPPMA HINDISHEIM - LIMERSHEIM

MARS 15 ET 16 2025

venir pour une compétition avec des challengers internationaux

TROPHÉE GARBOLINO ALSACE

RUE DE L'ÉTANG À HINDISHEIM
DE 12H À 17H SAMEDI
DE 10H À 15H00

<http://www.aappma-hindisheim-limersheim.fr/>

Nino et l'oiseau + 6 ANS 50 MIN

SAMEDI 22 MARS - 14H

BIBLIOTHÈQUE DE LIMERSHEIM
INSCRIPTION :
pointlecturelimersheim@gmail.com



Marie-Eve Klein
Cie La lune en carton - Conte et marionnettes

Il était une fois deux enfants. L'un d'ici. L'autre de là-bas. Ou d'ailleurs, pourquoi pas. Voilà deux enfants, en tout cas, qui n'étaient pas vraiment destinés à se rencontrer...

Il était une fois une amitié. Unique, drôle, émouvante, comme le sont toutes les histoires d'amitié. Bon d'accord, caillou blanc - caillou gris, de jeux en péripéties, de péripéties en quête, de quête en étranges rencontres, il n'est pas impossible que cette amitié-là nous embarque dans des aventures plutôt surprenantes !

Bibliothèque

Horaires d'ouverture

Lundi et Vendredi
de 16 à 17 heures

Mercredi
de 18.30 à 20 heures

Samedi
de 14 à 16 heures

Dans le cadre du Bib'Fescht sur qui met le conte à l'honneur cette année, la Bibliothèque de Limersheim accueillera le spectacle Nino et l'Oiseau de la compagnie La lune en carton

le samedi 22 mars à 14h.

Sur inscription à pointlecturelimersheim@gmail.com

Retrouvez le programme complet sur le site de la bibliothèque.

3, rue du Lin

Email : pointlecturelimersheim@gmail.com

<https://bibliothequelimersheim.bibenligne.fr/>

 BibliothèqueLimersheim

 bib_lim

Le Prix Paragraphe est de retour ! Retrouvez les huit premiers romans de la sélection 2025 à la bibliothèque.



Prix Paragraphe Sélection 2025



• Fragile/s - Nicolas Martin

Editions Au diable Vauvert

Dans un futur proche, la France est dirigée par l'extrême droite, tandis que la fertilité masculine s'est effondrée. Désormais, huit enfants sur dix sont de sexe féminin, et trois garçons sur cinq naissent avec le syndrome de l'X fragile. Sélectionnée pour avoir accès à un programme de génoembryologie, Typhaine est enceinte d'un garçon sain. Sa grossesse est surveillée de près.



• Le genre de la maison - Eliane Serre

Editions Harper Collins

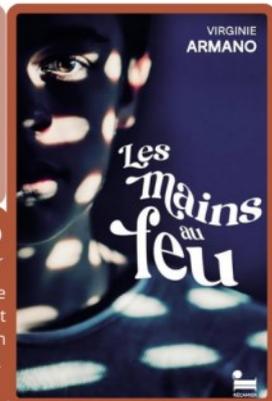
Gabrielle a perdu sa soeur, Jaqueline sa petite-fille et Aude sa fille Gloire. Cette nouvelle bouleverse leur quotidien de femmes d'intérieur et réveille des questionnements sur l'amour, le sexe et le chagrin. Trois générations de femmes observées avec tendresse et insolence.



• Il ne doit plus jamais rien m'arriver - Mathieu Persan

Editions l'Iconoclaste

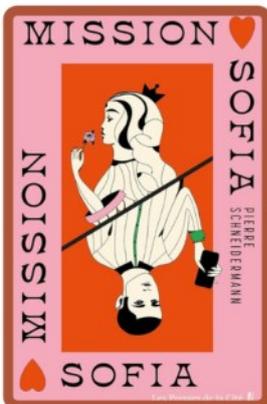
Un récit intime dans lequel l'auteur évoque son enfance au sein d'une famille aimante et le combat de sa mère contre le cancer. Il brosse le portrait d'une femme forte et amusante.



• Les mains au feu - Virginie Armano

Editions Récamier

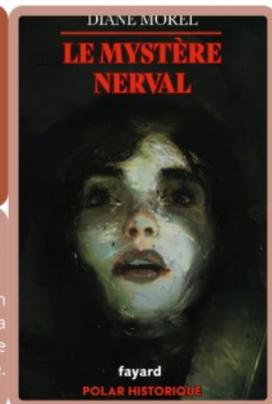
François, 16 ans, regarde le monde qui l'entoure avec distance. Se considérant comme peu courageux et sans ambition particulière, il se cherche. Il se choisit pour modèle et guide Gabriel, un adolescent charismatique qui s'adapte parfaitement à son environnement. Mais leur relation est faite d'emprise et de domination.



• Mission Sofia - Pierre Schneidermann

Editions Presses de la cité

Célibataire de longue date, Etienne n'est pas loin de sombrer dans la folie lorsqu'il apprend lors d'un repas de famille que sa soeur est enceinte et que son frère emménage avec sa petite amie. Afin de ne pas passer pour l'éternel attardé sentimental, il s'empêtre dans un mensonge rocambolesque où il est en couple avec Sofia, une femme bulgare.



• Le mystère Nerval - Diane Morel

Editions Fayard

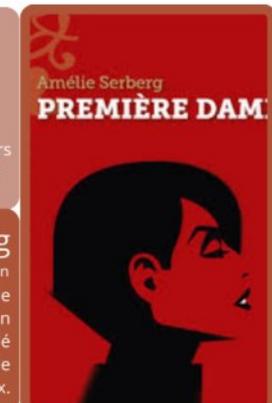
Paris, 1841. Emile Blanche, étudiant en médecine, se voit confier par son père son premier patient, qui n'est autre que le célèbre Gérard de Nerval. L'écrivain, en proie à la folie et perdu entre rêve et réalité, est couvert de sang, qu'il prétend être celui d'une jeune femme nommée Isis. Emile enquête pour faire la lumière sur cette affaire.



• Personne n'était censé mourir pendant ces vacances - Catherine Mack

Editions Cherche-midi

Après s'être retrouvée mêlée à une affaire criminelle en Italie, au côté du séduisant détective Connor Smith, la romancière à succès Eleanor Dash a fait de ces événements un best-seller. Devenu malgré lui un héros, l'enquêteur est harcelé par les lectrices. Alors qu'Eleanor souhaite mettre fin à ses relations avec lui, ce dernier lui annonce que sa vie est en danger.



• Première dame - Amélie Serberg

Editions Héloïse d'Ormesson

Lorsque la première dame d'un pays communiste ennemi se rend à l'ambassade américaine de New Delhi pour demander un visa, l'incompréhension est totale. Si son cou meurtri semble indiquer qu'elle est en fuite, le diplomate qui la reçoit est tiraillé entre les doutes et l'opportunité d'enfin faire tomber ce régime, si elle accepte de témoigner. Un bras de fer s'amorce entre eux.

Chaque dernier samedi du mois, venez discuter de vos lectures et/ou piocher des idées dans celles des autres dans une ambiance conviviale entre 17h et 19h.



Ferme KIEFFER à LIMERSHEIM

Les Mercredis 9 et 16, Vendredi 18
et Samedis 5, 12 et 19 Avril 2025

LES GRANDES CHASSES AUX OEUFS

Dix départs par jours, toutes les ½ heures de 10h à 11h30 et de 14h à 17h00.

Chasse aux œufs en extérieur

Bricolage de Pâques sous abri,

Découverte des animaux de la ferme

Espace jeux extérieur, Visite du lapin de Pâques

PLACES LIMITEES RESERVATION OBLIGATOIRE

Enfant 10.00 €/ Adulte 2.00 €

*Chaque enfant recevra un chocolat (produit par un chocolatier Alsacien)
et une surprise*

Les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance de leurs accompagnants.

POUR RESERVER : billetterie en ligne via notre site internet

<https://ferme-kieffer.sumupstore.com>

Renseignements par sms au 06 06 66 96 87 ou fermekieffer@gmail.com

La Marche Givrée de Limersheim : Un succès sous un soleil radieux



Le dimanche 9 Février, le ban communal de Limersheim a été le théâtre de la 1^{ère} édition d'une marche gourmande, la *Marche Givrée*, organisée par le Comité des fêtes local. Un événement convivial et "sportif" qui a rassemblé environ 150 participants, dans une ambiance chaleureuse.

La marche a été rendue possible grâce à l'engagement des présidents des 5 associations du village souhaitant s'investir dans ce projet; l'Amical des Sapeurs Pompiers, la Chorale Sainte Cécile, le PAL, le Foyer Club et la Bibliothèque et des 37 bénévoles présents pour accueillir les marcheurs tout au long de la journée. Leur collaboration a permis d'offrir aux marcheurs une expérience inoubliable, tout en contribuant à la dynamique communautaire de Limersheim. Ces bénévoles ont travaillé sans relâche pour assurer la sécurité des participants, la gestion des ravitaillements, l'accueil et le service des repas, démontrant un esprit d'entraide et de solidarité exemplaire.



La météo a également joué un rôle clé dans la réussite de l'événement. Le ciel était d'un bleu éclatant, laissant place à un soleil radieux qui a accompagné les marcheurs tout au long de leur trajet. L'air frais, typique de la saison hivernale, a ajouté une touche de vivacité à la randonnée, mais le beau temps a permis à tous de profiter pleinement de la nature environnante et des paysages splendides.

La *Marche Givrée* a proposé un parcours varié, adapté aux marcheurs de tous niveaux, sur environ 5 km. De nombreux participants ont souligné l'esprit de convivialité qui régnait sur le parcours et la bonne organisation de cet événement.

Le Comité des fêtes, qui s'est vu offrir une belle réussite, réfléchit à proposer une deuxième édition en 2026. Vous serez bien entendu informé en temps et en heure d'une éventuelle date...

La *Marche Givrée* reste un excellent exemple de ce que peuvent accomplir les membres des associations d'une petite commune quand elles unissent leurs forces autour d'un projet fédérateur et rassembleur.

Un grand merci à tous les bénévoles et participants qui ont contribué à la réussite de cette journée mémorable !

Philippe Kieffer



La route numérique de Limersheim

« L'Alsace tourne la page du réseau cuivre », titre le journal local (DNA - 27 février 2025). Sous peu, la fibre restera l'unique canal pour relier chacune de nos maisons avec le reste du monde.

2008 – 2017 – 2021 – 2025 et après...



Soucieux de ne pas être laissés-pour-compte, une poignée de villageois ont remué terre et ciel à partir de 2008 afin que notre village puisse bénéficier d'Internet à haut-débit. Au cours de l'été 2017, Limersheim obtient le privilège d'être fibré parmi les toutes premières petites communes d'Alsace. Un atout qui s'est révélé crucial pour notre communauté lors de la crise de la Covid-19 en 2021.

Cette infrastructure numérique a permis à nos enfants de suivre leurs cours à distance et a facilité l'adoption du télétravail, désormais ancré dans nos habitudes. Aujourd'hui, la présence de la fibre est devenue un critère déterminant pour les familles qui s'installent, surpassant même l'importance d'une gare ou d'une boulangerie locale.

L'importance de la fibre dans notre quotidien

La fibre optique est devenue indispensable à notre vie quotidienne, alimentant nos multiples applications et soutenant la dématérialisation croissante de nos services. Elle représente la "route" de notre génération, tout comme nos anciens ont construit des routes pour l'eau, l'électricité ou le train. Cette infrastructure numérique est le fondement d'une aventure qui bouleverse notre civilisation, notamment avec l'avènement de l'intelligence artificielle (IA). Et, dans ce domaine, tout ne fait que commencer.

Responsabilité et vigilance

Cependant, comme toute infrastructure, la fibre nécessite notre attention. Selon un sondage de l'Ifop (avril 2024), 57% des Français rencontrent des difficultés avec leur connexion internet. Bien que notre situation à Limersheim soit meilleure que dans bien d'autres endroits, nous devons rester vigilants pour préserver la qualité de notre fragile réseau.

Comment protéger notre infrastructure numérique ?

- 1) Signaler rapidement à la mairie tout problème rencontré (dégradations volontaires ou non des câbles et des boîtiers dans nos rues)
- 2) Vérifier que nos opérateurs n'emploient pas de sous-traitants peu scrupuleux qui, pour gagner du temps, vont couper une ligne pour en installer une autre (être particulièrement exigeants lors d'un changement d'opérateur)
- 3) S'assurer que l'armoire de raccordement à l'entrée du village reste fermée et inaccessible (sa détérioration pourrait représenter plusieurs mois d'interruption de la fibre pour tous les abonnés du village)
- 4) Envisager l'installation d'une protection autour de cette armoire régulièrement malmenée au cours de ces dernières années (caméras de surveillance ?)
- 5) Veiller à l'amélioration, autant que faire se peut, du réseau aérien posé à la va-vite par des techniciens, à l'époque, trop inexpérimentés (nous étions dans les premiers à être raccordé à la fibre par Rosace)
- 6) Rester informés des évolutions technologiques (disparition de l'ADSL d'ici 2030, arrivée potentielle de la 6G ou 7G par satellite, etc.)

La fibre optique n'est que le début d'une révolution numérique qu'il nous faut accompagner. Tout comme on oublie parfois l'importance d'un robinet qui coule, nous devons prendre conscience de la valeur de notre "route numérique". Restons attentifs et proactifs, il en va de la responsabilité de chacun de protéger et maintenir cette infrastructure vitale pour notre communauté villageoise.

Pierre-Michel Gambarelli

Le bassin nordique de l'Aqual'ill est en service

Après 15 mois de travaux, le bassin nordique de l'Aqual'ill, Centre aquatique intercommunal, a ouvert ses portes au public le 22 février.

L'Aqual'ill offre désormais l'expérience de nager été comme hiver dans un bassin extérieur à 27°. Ce bassin est composé de 6 lignes de nage, soit un plan d'eau de 15 m x 25 m avec une profondeur variable entre 1,20 et 1,80m.

Afin de répondre à la demande grandissante de pratique de la natation, ce bassin permet d'offrir la possibilité à l'ensemble des usagers de pratiquer ce sport toute la journée et de faciliter l'accueil des classes.

Il a été conçu en s'appuyant sur un cahier des charges lié au respect de l'environnement et au développement durable avec des matériaux de construction recyclables, une implantation réfléchie pour préserver les usagers des différents vents (source d'évaporation et perte calorifique) et d'une couverture thermique associée à la dernière technologie de pompe à chaleur qui contribuent à la démarche de maîtrise d'énergie.

Des équipements, vestiaires et sanitaires extérieurs seront accessibles durant la période estivale via un accès direct, disponible exclusivement pour les abonnés.



Crédit : CCCE
Suivez l'actualité de l'Aqual'ill :
Site internet : www.aqualill.fr
Facebook : **Aqual'ill - Centre Aquatique Intercommunal**

Lundi fermé

Déchetterie d'Erstein

Mardi : de 13h00 à 17h55

Mercredi :
de 9h00 à 11h55
et de 13h00 à 17h55

Jeudi et vendredi :
de 13h00 à 17h55

Samedi
de 09h00 à 11h55
et de 14h00 à 16h55

Dimanche : de 09h00 à 11h55

Accès :
L'accès se fait sur **présentation obligatoire d'un badge magnétique.** Présenté à la borne automatisée à l'entrée de la déchetterie, celui-ci vous permet l'accès au service aux heures d'ouverture du site.

Attention : L'accessibilité au site prend fin cinq minutes avant la fermeture



Prochains Conseils Municipaux



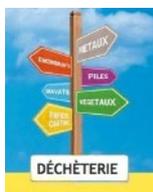
Le prochain Conseil Municipal aura lieu courant du mois d'avril pour le vote du budget (date non fixée en raison de l'absence des dotations de l'Etat).

Déchetterie de Hindisheim

Pour vos déchets verts, bois et gravats la déchetterie décentralisée d'Hindisheim est ouverte :

Samedi
de 9h00 à 12h00

Lundi
de 16h00 à 18h00 (en été)



Journée défense et citoyenneté (J.D.C.)

Tout jeune, fille ou garçon, a l'obligation de se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant, en vue d'effectuer une Journée obligatoire Défense et Citoyenneté.



Horaires d'ouverture au public

Mairie de Limersheim

Accueil du public :

Lundi de 09h00 à 12h00
Mardi de 09h00 à 12h00
Mercredi de 09h00 à 12h00
Jeudi de 09h00 à 12h00 et
de 16h00 à 19h00
Vendredi de 09h00 à 12h00

Permanence du maire et des adjoints :

Les jeudis de 18h00 à 19h00, avec possibilité de rendez-vous.

Informations Légales

Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 46
Mars 2025
édité par la Mairie de Limersheim

Informations institutionnelles :
www.limersheim.fr

Brèves / news : www.facebook.com/communedelimersheim/



Le Maire,

Stéphane SCHAAL